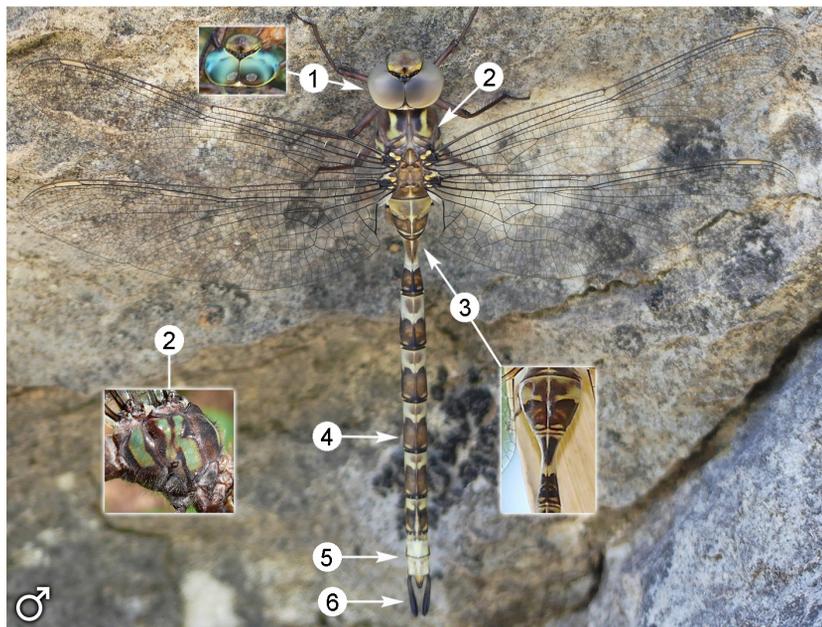




Boyeria irene



Longueur : 63-71 mm. Envergure de l'aile postérieure : 39-45 mm.

Mâle : **1.** Yeux verdâtres, avec des reflets bleutés selon l'incidence de la lumière et grisâtres chez les individus immatures. **2.** Thorax marron avec des bandes jaunâtres ou verdâtres. **3.** Rétrécissement en S2. **4.** Abdomen verdâtre ou jaunâtre avec des marques marron. **5.** S9 et S10 de couleur pâle, sans marques noires. **6.** Longs appendices anaux. Femelle : motifs similaires à ceux du mâle, mais la teinte générale est plus terne. **7.** Yeux marron. **8.** Rétrécissement moindre en S2. **9.** S9 et S10 avec des marques sombres et appendices anaux courts.





SON HABITAT

Elle vit dans les cours moyens et supérieurs des rivières et des ruisseaux où pousse une abondante végétation arborée riveraine, principalement des saules. Également dans des petits canyons, connus sous le nom de *cahorros* ou *cajorros*.

SON MODE DE VIE

Elle a un vol lent et hésitant, souvent à faible hauteur, patrouillant constamment et prospectant les rives les plus ombragées, entre les roches, les racines dénudées et la végétation basse. Elle vole durant des heures, il est donc très rare de la voir posée, mais quand elle le fait c'est toujours à la verticale, à une certaine hauteur, accrochée à la végétation ou sur les parois rocheuses des *cahorros* et des talus de la rivière. La femelle pond ses oeufs en solitaire, sur les rochers ou les troncs proches de l'eau et parmi la végétation de la rive.

QUAND LA VOIR

Dans la province elle peut être observée entre mars et octobre, plus commune à partir de mai.

jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
-----	-----	-----	-----	-----	------	------	-----	-----	-----	-----	-----

OÙ LA VOIR DANS LA PROVINCE DE MÁLAGA

Elle est largement distribuée le long des cours d'eau de la province. Sur le Grand Sentier de Malaga elle a été observée sur les étapes 5, 7, 10, 13, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 31.

LIBELLULES SIMILAIRES

Sa couleur et ses motifs de camouflage la rendent unique.

STATUT DE PROTECTION

Elle n'est pas menacée et ne fait l'objet d'aucune protection particulière dans la législation environnementale en vigueur.